

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Band: 25 (1968)
Heft: 9

Artikel: École et sport
Autor: Gilardi, Clemente
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-997682>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ecole et sport

Clemente Gilardi

Le problème énoncé par notre titre est tout autre que simple. Car il se présente sous plusieurs aspects: pour le moment, nous nous contenterons d'en étudier quelques-uns.

Le Sport fait partie de la vie humaine. Tout au long de notre exposé, nous jugerons cet axiome comme établi, en précisant que, dans notre affirmation, nous pensons au Sport en un sens très large et très général, c'est-à-dire que nous ne le considérons pas dans ses innombrables aspects particuliers.

Le but principal de l'Ecole (conçue largement dans ce sens, c'est-à-dire dans ses différents degrés) est celui d'éduquer l'Homme à la vie. Cela indépendamment du fait qu'elle soit de caractère général — culture fondamentale — ou particulier — formation spécifique en fonction d'une quelconque spécialisation. Le Sport faisant partie de la vie humaine et la tâche de l'Ecole étant l'éducation à la vie, il en résulte que l'Ecole n'a pas le droit d'oublier le Sport et que, si elle veut s'occuper dans sa totalité de l'Homme en formation, elle doit aussi s'occuper de son éducation sportive.

Education sportive

Jusqu'à aujourd'hui, on a régulièrement parlé de « gymnastique », d'« éducation physique ». De nettes distinctions sont maintenant nécessaires. Le terme « gymnastique », pour indiquer l'entraînement corporel effectué pendant quelques heures d'école, est désormais périmé. Dans la systématique du sport moderne, il n'indique qu'un domaine limité; cela en rapport avec ce qui doit se faire à l'Ecole pour l'éducation corporelle (nous préférons dire éducation motrice) de l'individu. « Gymnastique », terme général valable aux débuts du mouvement gymnique, exprime aujourd'hui une activité particulière dans l'ensemble des possibilités d'exercices à disposition; il n'a donc plus une valeur absolue, mais seulement une valeur relative. La définition « éducation physique » est aussi limitée, car elle se réfère uniquement à l'activité corporelle. Chaque pratique sportive, appliquée d'une manière juste (et, à l'Ecole, on devrait pouvoir penser que c'est le cas), est, en ce qui concerne le corps, éducation physique, donc éducation motrice; pour cette raison, en restant toujours et uniquement au corps, le terme peut et doit être remplacé par celui d'« éducation sportive », bien plus complet. En effet, celui-ci ne comprend pas seulement l'éducation motrice, mais aussi la pratique des sports. La première est la condition préliminaire indispensable à la deuxième.

En parlant d'« éducation sportive », on peut faire d'une pierre deux coups. Dans l'« éducation sportive » est en effet comprise l'« éducation physique » (dont la « gymnastique » est un élément) et aussi, ce qui compte le plus, l'« éducation au comportement sportif ». Le sportif complet, le sportif entendu dans le juste sens du mot, n'est pas seulement le corps qui sait atteindre des performances physiques adaptées à ses capacités, mais aussi l'esprit avec toutes les qualités morales (mais nous n'entrerons pas dans leur détail) qui en font un Homme complet, physiquement et moralement sain. Les deux facteurs ne peuvent être séparés, ni dans la définition ni dans l'application pratique. Il faut donc diffuser le terme « éducation sportive », celle-ci étant un élément très important de l'éducation générale.

Education sportive signifie donc d'une part éducation motrice et à la pratique des sports et, d'autre part, éducation au comportement sportif. Dans le premier cas, il s'agit de fournir aux élèves un maximum de

possibilités d'exercice physique. Non seulement de la « gymnastique » (et c'est un « gymnaste » qui parle!), non seulement de l'éducation physique selon les clichés connus jusqu'ici, mais du « sport » en quantité bien plus grande qu'actuellement. Les moyens et les possibilités existent. Mais il faut être convaincu, il faut se rendre compte de l'importance de la chose, si l'on veut arriver à un résultat. Evitant de procéder momentanément à des précisions, nous nous contentons d'affirmer qu'à notre point de vue, le but de toute l'éducation est et reste toujours celui exprimé par Juvénal: « Orandum est, ut sit mens sana in corpore sano ». « Il faut prier, pour qu'il y ait un esprit sain dans un corps sain ». « Pour qu'il y ait... » mais de grâce, comment peut-il « y avoir » si, entre éducation de l'esprit et éducation corporelle existent et continueront d'exister les déséquilibres, les différences qui ont existé jusqu'ici? Jusqu'à quand le corps, dans l'ensemble de l'éducation, sera-t-il encore considéré comme « quantité négligeable »? Nous n'osons pas parler de « fifty-fifty » et nous ne croyons pas non plus qu'il soit nécessaire d'en arriver là. Mais il est clair qu'avec les dangers qui, de nos jours, pèsent sur le développement harmonieux du corps — cause des conséquences de la civilisation moderne (motorisation, automation, sédentarité, etc.) —, c'est une chose absolument indispensable, importante, urgente, que de trouver une meilleure place à l'éducation corporelle dans l'ensemble de toute l'éducation.

Education au comportement sportif. Penser au corps, fournir aux jeunes de plus grandes possibilités d'exercice corporel, pratiquer le sport rien que du point de vue de l'activité physique n'est pas suffisant. Il y a des dangers de tarissement spirituel, d'engourdissement des facultés morales: ils dérivent d'une connaissance restreinte du sport, effectuée uniquement à travers certaines de ses manifestations (sans en spécifier les détails, nous nous permettons de les appeler « aberrations sportives », celles dans lesquelles le sport perd toute la valeur éducative). Ces dangers sont aussi grands que ceux que nous avons cités à propos du corps. L'Homme doit être éduqué aussi dans ce sens. Cette éducation ne peut plus se faire à l'âge adulte, mais doit s'effectuer chez l'enfant, durant la puberté, durant l'adolescence. A combien de choses peut éduquer le sport? « Fair-play », esprit chevaleresque, aide réciproque, adaptation aux besoins de la communauté, esprit d'équipe, acceptation des plus faibles et ainsi de suite! Enrile¹ dit: « Perdre sans se sentir victime et vaincre sans jactance ». Si rien que celui-ci était le but de l'éducation au comportement sportif, s'il était la seule chose que l'on pourrait atteindre dans l'éducation sportive spirituelle des jeunes, on aurait fourni une grande et belle contribution à leur formation, celle qui, obtenue dans les années vertes, est décisive pour toute la vie.

L'éducation sportive doit atteindre, pour nous, un double but. Qu'on nous dise où, sinon dans la famille, la société ou le club sportif, le but en question peut être mieux atteint qu'à l'Ecole?

A l'Ecole, on apprend en général une bonne partie des notions qui servent ensuite pour toute la vie; du simple « lire, écrire et compter » jusqu'aux connaissances

¹ Eugenio Enrile, Inspecteur central pour l'Education physique du Ministère de l'Instruction publique, Rome: « Orientations méthodologiques pour l'enseignement de l'Education physique dans la préadolescence ». Exposé tenu le 8 avril 1967 à Bologne dans le cadre des travaux du Congrès européen d'Education physique pour le dixième anniversaire de la Fondation du Centre local d'Etudes.

spécialisées qui s'acquièrent dans les écoles supérieures et dans les instituts universitaires. Pourquoi alors ne pas apprendre aussi au moins les notions simples des fonctions motrices et celles du comportement sportif? D'accord, l'Ecole a déjà beaucoup à faire, mais l'Homme futur, dans sa totalité, son éducation, sa formation, étant le centre sur lequel toute l'activité scolaire doit se baser, l'Ecole ne peut pas se permettre le luxe de méconnaître ou de ranger dans un coin, comme activité annexe, tout ce qui se rapporte au sport. Tout ce qui recouvre le terme « éducation » est tâche de l'Ecole. A propos de l'éducation sportive, il est logique que cette tâche doive être accomplie non en contraste mais en union d'esprit et d'intentions avec toutes les autres formes de l'enseignement; mais à armes égales, au même niveau, en partant du concept que tout doit être fait afin qu'esprit et corps soient « sains ». Sans oublier que l'élève, de n'importe quel degré qu'il soit, est, en tant qu'Homme, un tout, qui se compose de corps, d'esprit et d'âme. L'éducateur qui, intentionnellement ou par mégarde, méconnaît les droits d'une seule de ces trois parties, ne voit pas l'éducation dans sa fonction totale.

Education sportive à l'Ecole; c'est un devoir pour chaque éducateur que de reconnaître que le sport, partie essentielle de la vie moderne, doit être considéré comme l'un des meilleurs moyens pour la formation de l'Homme: car l'éducateur a le devoir de fournir à son disciple tout ce qu'il lui faut pour la vie. Pour cette raison, Ecole et Sport, main dans la main, étroitement liés, pour le bien de ceux qui sont confiés à l'Ecole et au Sport.

Trad.: Claudine Gilardi

Le séminaire de médecine sportive

On pourra savoir, dans un avenir assez proche, si un individu quelconque, même encore en bas âge, dispose d'un potentiel physique qui permette d'en faire un champion olympique; et l'on pourra même préciser dans quelle branche sportive il brillera le mieux.

C'est là ce qu'ont annoncé les spécialistes de médecine sportive, de génétique et d'anthropologie qui avaient assisté, à Mexico, au premier « séminaire international pour l'étude des athlètes olympiques ».

Les médecins présents ont décidé de poursuivre leurs travaux cette année, également à Mexico, en étudiant les athlètes internationaux qui participeront aux Jeux Olympiques d'octobre 1968 et qui voudront bien se prêter à leurs expériences.

La Fédération mexicaine de médecine sportive, organisatrice du séminaire, a signalé que l'évolution des travaux et les études qui seront faites en octobre « in vivo » permettront d'établir un système grâce auquel, avec les empreintes digitales ou de la paume de la main, la structure de certains tissus de la bouche, l'étude des gènes ou des chromosomes, il sera possible de déterminer en toute certitude si un individu est apte à tel ou tel sport et peut devenir champion de sa spécialité. L'étude de la morphologie de l'athlète permettra d'arriver aux mêmes résultats.

La Fédération mexicaine a souligné que les Jeux Olympiques de 1968 prendraient ainsi une proportion nouvelle, puisque, aux épreuves sportives et aux manifestations culturelles déjà prévues viendront s'ajouter des travaux scientifiques qui ouvriront de nouveaux horizons à la médecine sportive. (...)

« L'Equipe »

INTERGREEN

Places de sport sur gazon utilisables par n'importe quel temps

Méthode INTERGREEN

Conseils et organisation de vente: Schwarzenburgstrasse 148, 3097 Liebfeld, téléphone 031 / 53 51 47

Le terrain de jeu sur gazon dans le plus court délai de construction

est installé par les maisons spécialisées dans l'aménagement des places de sport:

Rud. Bächler,
3032 Hinterkappelen

Jos. Schneider AG,
Langenhagweg 28, 4123 Allschwil

Trüb AG, Gartenbau
Bombachsteig 14, 8049 Zurich
Seegartenstr. 65, 8810 Horgen

Hans Zaugg,
Spitalgasse 35, 3011 Berne